

Proposition de résolution  
Rassemblement CHUV - Mercredi 1<sup>er</sup> mars 12h15

Le rassemblement du personnel du CHUV tenu devant la Maternité ce mercredi 1<sup>er</sup> mars adopte la résolution suivante :

Suite à la rencontre avec le Conseil d'Etat du 23 février dernier, le personnel du CHUV constate:

1. Que l'indexation scandaleuse de 1,4% est à ce jour maintenue et que cette décision implique des baisses de salaires réels.
2. Qu'aucune proposition chiffrée et concrète n'a été faite par le Conseil d'Etat au titre de mesures de compensations salariales, selon les termes de ce dernier.

Nous, personnel du CHUV, avec toutes et tous nos collègues du secteur public et parapublic, exigeons du Conseil d'Etat qu'il transmette avant le 22 mars, une proposition claire et chiffrée, qui soit de nature à compenser les pertes salariales dues à une indexation largement insuffisante.

Compte tenu de ce qui précède, le rassemblement du personnel du CHUV décide :

- 1) De prendre part à la manifestation organisée par les organisations du personnel à 17h45.
- 2) De soutenir les délégué-e-s qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'Etat le 22 mars prochain, tout en exigeant du Conseil d'Etat qu'il communique au préalable une proposition chiffrée.
- 3) De participer à l'assemblée générale du personnel du service public et parapublic le 22 mars à 19h pour prendre connaissance du résultat de ces négociations et décider des suites à donner à la mobilisation.
- 4) De participer à la semaine de mobilisations qui sera organisée par les syndicats du 27 au 31 mars si le Conseil d'Etat maintient sa position inflexible.
- 5) D'appeler le personnel du CHUV à préparer dès aujourd'hui une journée de grève durant cette semaine-là dont la date sera coordonnée avec les autres secteurs du service public et parapublic.